



*à l'interim a été invité
à des autorisations au gal.
C. = 187 régime.*

Monsieur le Préfet

Je soussigné Privat
Raymond né à Aurillac
le 18 décembre 1894 de
Joseph et de Gaillard
Jeanne, ai l'honneur
de solliciter la délivrance
d'un passe port pour
me rendre à Genève
pour affaires commerciales
Aurillac, 1^{er} février 1919.

R. Privat

Signalement:

taille 1.70
yeux bleus
cheveux châtains
moustes J
nez rectiligne
bouche moyenne
dent aduani
usage rare.
signe particulier

à l'interim

Le Commissaire de la Seine
certifie l'honorabilité de la famille
Privat; son en s'oppose à la
délivrance du passe port et le
Le 1^{er} février 1919

13° REGION

ETAT-MAJOR

N° 319 P.

Clermont-Ferrand, le 9 Février 1919

Le Général Commandant la 13° Région ~~et~~
à Monsieur PRIVAT Raymond, du Recrutement d'AURILLAC,
classe 1914, réformé N°1 avec gratification, résidant à
AURILLAC (Cantal).

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable
émis le 7 Février 1919, par M. le Colonel Commandant les
3° & 4° Subdivisions à Clermont-Ferrand, vous êtes auto-
risé à demander un passeport à Monsieur le Préfet du
CANTAL, pour vous rendre à GENEVE (Suisse).

Cette autorisation vous est délivrée pour raisons
commerciales.

Dans le cas où vous seriez rappelé sous les
drapeaux, vous devriez rejoindre votre corps sans délai.

P.S. Le, Chef d'Etat-Major,

Signé; *Papillon Boucrot*

13° REGION

ETAT-MAJOR

N° B.C.R.

Copie conforme notifiée à :

- 1°- Monsieur le Préfet du Cantal à AURILLAC.
- 2°- Monsieur le Commandant du Bureau du Recrutement
d'AURILLAC.

Clermont-Ferrand, le 9 Février 1919

P.O. Le Chef d'Etat-Major,

